

Délibération n° 26-0202

CFVU DU 05 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 05 février 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

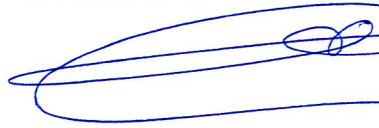
Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 05/02/2026.*

Présents	17
Représentés	9
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,




Alexandre PERAUD

PRÉSIDENCE

Publié le : 17/03/2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux 16/03/26

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**
- Séance du 18 décembre 2025 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. ESTEVE, M. FOUCAUD, M. LE BOURDONNEC, M. MBONDOBARI, Mme. MEYER, Mme PETIT, Mme SADRAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, M. GIBAUD, M. PETIT, Mme VENANT-BOUANANI.

Etaient représentés :

Mme BOURDAA, Mme GONZALEZ SCAVINO, M. HOFFMANN, Mme PINEDE, M. COLIN, M. MAURIN, Mme OTHABURU, Mme AGUERA-GUSMAN, M. CADET, M. FERNANDEZ, Mme SCHALLER.

Etaient invités :

Mme COMONT, Mme DUTHU, M. HAUQUIN, Mme MOINEAU, Mme MIRAS, M. SERGERE, M. VALAT.

Mme Sadran ouvre la séance à 9h10.

Nombre de membre présents	15
Nombre de membres représentés	11

Mme Sadran annonce la tenue d'un bureau de la CFVU le 22/01/2026, en amont de la prochaine CFVU, pour la préparation du calendrier universitaire 2026/2027.

Elle indique également que le vote du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025 sera reporté à la prochaine CFVU car Mme Comont, secrétaire de séance, n'a pu le rédiger à temps compte tenu du surcroît de travail en cette fin d'année d'exercice budgétaire.

I/ CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET LE CONSERVATOIRE DE BORDEAUX – JACQUES THIBAUD

M. Valat rappelle que le nouveau parcours en musicologie intitulé « Interprétation création » a été adopté lors de la précédente séance de la CFVU, sous réserve d'une convention de partenariat passée avec le Conservatoire de Bordeaux. Il précise qu'une convention de ce type a déjà existé par le passé, avant d'être remplacée par celle conclue avec le Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse Bordeaux Nouvelle-Aquitaine (PESMD), partenariat qui n'a pas donné les résultats escomptés. Dans le cadre de la relance de la musique au sein du premier cycle, M. Guillot a souhaité renouer un partenariat avec le Conservatoire de Bordeaux, afin de renforcer l'attractivité de la formation et d'attirer de nouveaux étudiants tout au long du cycle de licence. C'est un parcours spécifique pour les étudiants du conservatoire, qui seront ainsi en double cursus et qui pourra également attirer des lycéens plus éloignés qui seraient intéressés pour venir au Conservatoire de Bordeaux. Il précise enfin que la formation reposera sur un tronc commun avec le parcours « Musique et musicologie », représentant 1 136 heures d'enseignement sur l'ensemble de la licence, complété par 364 heures d'enseignement assurées par le Conservatoire de Bordeaux.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ La CFVU approuve la convention de partenariat pédagogique entre l'université Bordeaux Montaigne et le conservatoire de Bordeaux- Jacques Thibaud

II/ CALENDRIER ET MODALITÉS D'ADMISSION EN 2ÈME ET 3ÈME ANNÉES DE LICENCE, EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET EN BUT 2ÈME ET 3ÈME ANNÉES POUR 2026

Mme Miras rappelle que si les calendriers d'admission de Parcoursup et de Mon master sont nationaux, ceux concernant les formations intermédiaires comme les licences 2^{èmes} et 3^{ème} année, les licences professionnelles, les masters 2 ainsi que les BUT 2^{ème} et 3^{ème} année doivent être soumis au vote de la CFVU. Elle précise que les capacités d'accueil ont été ajoutées à titre informatif, bien qu'elles soient difficiles à arrêter en raison des incertitudes liées au nombre de redoublants. Les modalités d'admission (sur dossier ou sur dossier et entretien) sont également mentionnées. Aucun changement notable n'est à signaler par rapport à l'année précédente, hormis l'abandon de la plateforme de candidature « Apoflux » au profit de « eCandidat », évolution qui restera transparente pour les étudiants.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ La CFVU approuve le calendrier et les modalités d'admission en 2^{ème} et 3^{ème} années de licence, en licences professionnelles et BUT 2ème et 3ème années pour 2026.

III/ SUSPENSION DE LA LICENCE 1ÈRE ANNÉE MENTION ARTS DU SPECTACLE, PARCOURS DANSE POUR L'ANNEE 2026-2027

Mme Sadran rappelle le contexte de la licence Danse, dont la capacité d'accueil est fixée à 30 places, alors que les effectifs en L1 sont en baisse continue depuis plusieurs années, passant de 21 inscrits en 2022 à 12, puis à 17, et enfin à 15 en 2025. Elle souligne également une forte déperdition entre les niveaux, un nombre très limité de diplômés (5 en 2024) et la très faible poursuite d'études en master avec un seul étudiant inscrit cette année et aucun l'an dernier. Plusieurs facteurs sont identifiés pour expliquer cette situation ; sélection sur audition-vidéo de candidats souvent éloignés géographiquement, difficultés de logement conduisant à des désistements, et exigence technique élevée de l'audition conditionnant l'accès au diplôme d'État de professorat de danse en fin de L1. Elle précise par ailleurs que les deux enseignants du PESMD assurant actuellement la responsabilité pédagogique ne seront plus disponibles, étant mobilisés sur d'autres missions au sein de leur établissement.

Dans ce contexte, des échanges ont été menés avec la direction de l'UFR suite au dialogue d'offre de formation qui pointait les difficultés de cette formation, puis avec l'équipe présidentielle et les partenaires du PESMD. Tout le monde a reconnu l'existence, depuis plusieurs années, d'un problème de recrutement et de persévérance des étudiants, tout en soulignant qu'une fermeture définitive représenterait une perte pour l'offre de formation sur le territoire. Il y a nécessité de transformer le fonctionnement de cette formation et de revoir la nature du partenariat avec le PESMD. La décision a donc été prise de suspendre le recrutement en L1 pour l'année universitaire 2026-2027 afin de travailler à cette transformation. Les étudiants actuellement inscrits en L1 et L2 pourront mener leur cursus à son terme. Les recrutements en L1 devraient reprendre à la rentrée 2027/2028.

Mme Santa Cruz intervient au nom des collègues concernés qui ont été assez surpris et mécontents par la manière dont cela est arrivé. Ils pensent que ce problème d'érosion est en partie dû au partenariat avec le PESMD. Ils avaient fait des propositions notamment pour réduire cette sélection à outrance qui n'était souhaitée que par le

PESMD. Elle indique qu'un maître de conférences en théâtre-danse, recruté il y a deux ans, pourrait reprendre la responsabilité pédagogique de cette licence. Ils souhaiteraient par ailleurs refondre le master et faire une nouvelle proposition.

M. Petit s'interroge sur l'impact réel de la suspension du recrutement en L1 sur la réflexion pédagogique et souligne l'absence de garantie de réouverture. Il constate que les problèmes pointés sur cette licence ne sont pas tous d'ordre pédagogiques, avec une sélection faite à outrance et un problème de logement. Il estime que le problème n'est pas abordé dans le bon sens. Il faudrait plutôt revoir les aides que l'on pourrait apporter à ces étudiants. Il demande également ce qu'il advient de la capacité d'accueil à 30 sur 2025/2026 qui a déjà été votée.

Mme Sadran précise que les contraintes calendaires entre les dialogues d'offre de formation et la procédure Parcoursup ont rendu difficile les rencontres avec l'ensemble des collègues dans les temps, ce qui a pu donner le sentiment d'une consultation insuffisante.

Mme Santa Cruz s'interroge sur la portée du vote consultatif de la CFVU, les capacités d'accueil Parcoursup ayant déjà été arrêtées.

M. Valat rappelle que la compétence sur les capacités d'accueil relève du Conseil Administratif. L'avis de la CFVU avait été pris mais comme des échanges ont eu lieu entre temps, il est normal que la CFVU soit informée de ce qui sera soumis demain au CA, à savoir, aucune capacité d'accueil en L1 danse et le retrait des modalités de recrutement de la campagne sur Parcoursup pour cette licence.

M. Petit regrette le non-respect récurrent des calendriers institutionnels, conduisant à des votes sur des documents modifiés ou partiellement annulés après validation par la CFVU. Il déplore que, pour des raisons même si légitimes, les calendriers ne soient pas respectés. Il souligne que ce n'est pas la première fois qu'il y a des votes sur des documents modifiés ou partiellement annulés après validation par la CFVU.

Mme Sadran annonce que c'est lors des dialogues d'offre de formation de printemps que devront être discutés des changements qui arriveront l'année suivante. Cela donnera ainsi plus de temps pour les discussions.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	24
Contre :	13
Abstention :	2
Pour :	11

☞ La CFVU a émis un avis défavorable à la suspension de la licence 1^{ère} année mention arts du spectacle, parcours danse pour l'année 2026-2027

IV/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026 DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Mme Duthu, responsable administrative de l'École doctorale, présente pour information le calendrier universitaire 2026/2027 de l'Ecole doctorale qui a été voté par le conseil de l'École doctorale. Elle indique qu'il ne varie pas beaucoup d'une année sur l'autre et est lié aux calendriers des soutenances des masters dans son ensemble et pas uniquement à ceux d'UBM.

Les modifications cette année concernent l'évènementiel où sont prévus :

- Le 05 mars 2026, les portes ouvertes Master, pour présenter le doctorat avec ces 33 mentions ;
- Le 02 avril 2026, la journée CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche), qui permet le financement de doctorants par des conventions entreprise/doctorat ;
- Le 21 octobre 2026, la journée de rentrée de l'École doctorale, avec les nouveaux entrants. À la fin de la journée la cérémonie de remise des diplômes, ouverte à tous, sera organisée et favorisera ainsi les échanges.

V/ DOSSIER ACCRÉDITATION M2E

M. Bardet vient apporter certains éléments de réponses aux questions posées lors de la dernière CFVU sur le dossier d'accréditation M2E.

- Pour les étudiants du CAFEP (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Privé), des M2E seront assurés à l'IFSEC François d'Assise pour toute la région Aquitaine et Nouvelle Aquitaine. Les cours seront en partie en présentiel et en distanciel. Il n'y aura pas d'inscription de non lauréat ;
- Pour les stages :
 - En M1 : Stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) de 12 semaines (1400€/mois) pour les lauréats et stage de 8 semaines pour les non lauréats ;
 - En M2 : stage filé en responsabilité à mi-temps sur 18 semaines (1800€/mois) ;
- Les différentes formations concernées ont montré leur volonté d'aller vers une co-accréditation pour pouvoir participer à l'élaboration des maquettes et ne pas être de simples prestataires de services ;
- Les départements de géographie et d'histoire qui ont été consultés, ont voté unanimement contre l'intégration des non-lauréats à la formation ;
- Les règles concernant les reports de stage sont définies dans une note de la DGS qui précise que les dispositions de la note de service de la DGRH du 18/04/25 seront toujours applicables (<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo18/MENH2510049N>). Report de stage pour effectuer le service national en tant que volontaire, pour congé maternité, pour congé parental, pour effectuer des études doctorales, pour préparer l'agrégation ou pour effectuer un séjour à l'étranger.

Mme Santa Cruz ne comprend pas comment peut s'appliquer le report de stage pour l'agrégation puisque le stage est prévu pour le master et que l'agrégation se passe après le master.

M. Bardet répond que pour l'agrégation après le M2E il s'agit d'un report de titularisation.

Mme Sadran indique que ce dossier sera présenté vendredi 19/12/2025 en CA. Elle portera sa position auprès du CA consistant à ne pas réduire l'UBM au rôle de simple prestataire de services pour l'INSPE et l'Université de Bordeaux, sans maîtrise des maquettes pédagogiques ni des enseignements. Elle ajoute que son homologue de l'UBx lui a clairement indiqué que celle-ci ne pourra pas assumer l'ensemble du dispositif. En l'absence de co-accréditation, il existe donc un risque réel de disparition de certaines nos disciplines au sein de l'académie.

VI/ POINT SUR LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE MOYENS ET DE PERFORMANCES (COMP) 2026-2030.

Mme Sadran annonce que la présentation sera faite par M. Sergère, chargé de mission projets et contractualisation, en charge notamment du COMP 2023-2026 et du pilotage des évaluations de l'HCERS à partir de 2026.

M. Sergère indique que le COMP 2026-2030 est un nouvel accord stratégique entre l'université et le ministère de l'enseignement supérieur. Il marque un changement profond car les moyens alloués à l'établissement sont désormais liés à des objectifs précis, concertés et évalués grâce à des indicateurs. En fonction de l'atteinte ou non de ces indicateurs de performance, le ministère pourra donner tout ou partie des moyens.

Il explique que c'est un outil :

- de pilotage, car il fixe des priorités claires pour les 5 ans à venir ;
- de financement, car les actions engagées conditionnent une partie des crédits ;
- de transformation, car il engage l'université sur des résultats mesurables en matière de formation, vie étudiante, recherche, transition écologique.

Le COMP impose aussi une nouvelle culture de gouvernance, plus partagée, plus lisible et plus exigeante. L'université doit produire un document contractuel, mobilisateur et co-construit avec ses tutelles et avec ses communautés. Une journée de dialogue territorial s'est tenue le 27 novembre, associant les collectivités territoriales ainsi que les acteurs de l'écosystème de la recherche, du monde associatif et des partenariats du

territoire de Nouvelle-Aquitaine. Le COMP est piloté par le recteur délégué à l'ESRI et le contrat doit être signé avec le ministère en juin.

Il annonce qu'à la suite de la réception, en septembre, du courrier méthodologique du recteur délégué, un travail a été conduit avec l'équipe de gouvernance afin de transmettre, dans les délais impartis, une feuille de route stratégique. La phase de co-construction se déroulera de janvier à juin.

Il précise que la feuille de route s'articule autour de deux volets, la formation et la vie étudiante, reposant sur une méthodologie commune : un diagnostic de la situation actuelle et la définition des orientations et trajectoires à cinq ans. Pour le volet formation, les travaux s'inscrivent dans l'ODF 2028 et les groupes de travail qui ont déjà eu lieu.

Des groupes de travail se réuniront mensuellement de février à mai, en articulation avec un comité de pilotage opérationnel chargé d'assurer la transversalité.

Le rétroplanning prévoit : une journée de co-construction élargie fin janvier à l'UBM sous forme de séminaire ; un webinaire d'information à destination de la communauté en février ; des journées de travail avec les organismes nationaux de recherche et les collectivités territoriales fin mars ; une présentation d'une version provisoire au Conseil académique en mai ; une présentation complète au Conseil d'administration en juin, avant échanges avec les tutelles en vue d'une mise en œuvre à compter de septembre 2026.

M. Petit s'interroge sur les modalités de définition des objectifs du COMP, sur le rôle respectif du ministère et de l'université dans leur élaboration, ainsi que sur l'existence de critères ou de référentiels susceptibles de moduler des moyens alloués. Il questionne également l'articulation du COMP 2026-2030 avec le calendrier de renouvellement de la présidence en 2028 et les éventuelles incidences sur les orientations de la politique d'établissement en cas de changement d'équipe.

M. Sergère précise que les objectifs de la feuille de route stratégique sont définis par l'université et ont été arrêtés par l'équipe de gouvernance actuelle. La phase de co-construction avec le ministère portera principalement sur les indicateurs de suivi et de performance associés aux projets du COMP, sur la base de propositions de l'établissement et d'échanges avec les tutelles. Ces indicateurs seront élaborés dans le cadre de groupes de travail puis validés par les comités de pilotage.

Il indique par ailleurs que notre académie est engagée à titre expérimental dans le COMP 2026-2030. À compter de 2027, les COMP seront adossés au mandat présidentiel, les feuilles de route stratégiques étant étroitement liées aux orientations portées par les équipes de gouvernance. Le renouvellement de la présidence en 2028 est ainsi susceptible d'entraîner des évolutions dans la mise en œuvre de la feuille de route.

Mme Durans demande s'il existe un document consultable à l'issue des restitutions des groupes de travail.

M. Sergère indique que la feuille de route stratégique sera mise à disposition sur l'ENT et qu'un compte rendu des cinq ateliers de la journée du 27 novembre, incluant les préconisations, sera déposé début janvier.

VII/ BILAN DES STAGES 2024/2025

M. Hauquin introduit le bilan des stages 2024/2025 en soulignant la complexification croissante des situations de stage nécessitant un accompagnement accru des étudiants, dans un contexte de qualité d'encadrement et de respect de la réglementation parfois inégaux au sein des structures d'accueil. Il relève également une augmentation du volume global des stages, notamment non obligatoires, davantage quantitative que qualitative, et rappelle la poursuite du renforcement de l'accompagnement des étudiants, tant dans la recherche que durant le déroulement des stages, avec une individualisation accrue pour les stages non obligatoires.

Mme Moineau présente le bilan des stages 2024-2025, faisant état de 3 318 stages réalisés, correspondant à 17 % des étudiants de l'UBM, dont 2 609 stages obligatoires et 709 stages non obligatoires. Elle souligne une augmentation annuelle d'environ 10 % des stages non obligatoires sur les trois dernières années.

Elle attire l'attention sur la spécificité de certains stages obligatoires anticipés en L2, notamment en licences Archéologie, Design et Culture humaniste, en raison de contraintes liées au calendrier des examens, alors qu'ils étaient initialement positionnés en L3.

Elle relève par ailleurs une hausse significative des stages non obligatoires en L1, qu'elle met en lien avec les actions de sensibilisation menées par la DOSIP dès la semaine de prérentrée.

Enfin, elle évoque l'évolution des stages de réorientation, distinguant d'une part des stages effectués pendant les périodes de congés par des étudiants en questionnement sur leur orientation, et d'autre part des situations plus récentes d'étudiants cessant d'assister aux cours et aux examens pour faire un ou plusieurs stages. Elle souligne la nécessité d'une vigilance accrue et d'un accompagnement préalable par les équipes pédagogiques, notamment au regard des conséquences administratives et sociales, en particulier pour les étudiants boursiers.

M. Valat rappelle le caractère obligatoire des stages en master et la nécessité d'y veiller dans la prochaine offre de formation. La question sur laquelle il va falloir se pencher est l'articulation entre la réalisation d'un stage, la rédaction d'un mémoire de stage et celle d'un mémoire de recherche, ce qui demande beaucoup de travail aux étudiants.

M. Le Bourdonnec soulève les difficultés récurrentes rencontrées en archéologies pour l'encadrement des chantiers de fouille, liées au nombre limité de conventions de stage pouvant être signées par responsable de stage. Il indique que cette contrainte conduit à recourir à des solutions alternatives pas toujours satisfaisantes pour permettre la signature des conventions.

M. Hauquin précise que la réglementation en vigueur n'a pas évolué et souligne que cette problématique en archéologie est nationale.

Mme Moineau rappelle que la gratification des stages d'une durée supérieure à deux mois est fixée à 4,35 € de l'heure depuis le 1er janvier 2024 et qu'une revalorisation à 4,50 € est prévue en 2026. Elle indique que de nombreux organismes limitent la durée des stages à deux mois afin d'éviter le versement de la gratification. Elle précise par ailleurs que, pour les stages longs effectués à l'étranger, la gratification n'est pas obligatoire, la législation applicable étant celle du pays d'accueil.

Elle signale que la répartition des stages par secteur (privé, public, associatif) varie selon les filières et que leur répartition géographique reste majoritairement de proximité, pour des raisons logistiques et économiques.

Elle fait également un point d'étape sur la plateforme Alumni, qui compte 8 100 utilisateurs, dont 3 000 étudiants, et plus de 500 organismes inscrits depuis sa mise en place en 2023. Les perspectives du pôle coordination des stages portent sur l'amélioration de la qualité des stages, la protection des stagiaires et la modération des offres publiées sur Alumni. Une enquête sur la qualité des stages non obligatoires est menée auprès des étudiants et des organismes d'accueil, en vue de constituer une base de données de structures fiables sur Alumni.

Elle rappelle les actions menées par le pôle coordination des stages, notamment l'animation d'amphithéâtres d'information et des interventions de sensibilisation auprès de 25 formations sur les enjeux, la recherche de stage et la réglementation. Depuis la rentrée, trois capsules vidéo ont été diffusées sur Instagram. Elle signale enfin que l'outil Essor est devenu obsolète pour tous les utilisateurs et qu'une réflexion est engagée sur un nouvel outil, dans le cadre du projet Pégase. Elle mentionne également le projet de développement de partenariats professionnels afin de structurer un réseau pérenne facilitant l'accès aux stages.

M. Gibaud demande s'il est envisagé de travailler avec des organismes professionnels départementaux ou régionaux qui assurent également une mission de centralisation des offres de stage.

M. Hauquin répond qu'il est effectivement nécessaire de multiplier les partenaires mais la difficulté est de les identifier par secteur d'activité. Il annonce qu'une rencontre avec l'APEC est prévue en janvier.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Sadran rappelle que lors de la dernière CFVU il a été évoqué la question des modules de préparation CAPES pour les arts plastiques en L3. Elle a été informée par l'UFR Humanités que le problème est en passe d'être

réglé. Il reste juste 24 heures TD à identifier qui vont pouvoir être compensées sur les heures non exécutées de l'UFR en fin d'année.

La séance est levée à 10h55.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PÉRAUD

